

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurator(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2012/578 - Immobilier d'entreprises - 2121
Avances remboursables à Alsabail**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Société "Alsabail" des avances sans intérêts d'un montant total de 4 133 800 € pour les projets d'immobilier d'entreprises ci-après :

- Société "Alsace Biscuits Tradition" à GEUDERTHEIM : avance sans intérêts de 1 100 000 € remboursable sur dix ans avec un an de différé d'amortissement
- Société civile immobilière (SCI) "Les Trois Châteaux" (Etablissements "BAUR" à SELESTAT) : avance sans intérêts de 225 000 € remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement
- SCI "Trinity" (Société "ABLE" à BISCHOFFSHEIM) : avance sans intérêts de 200 000 € remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement
- Société "SCHWEBEL Industries" à OBERHASLACH : avance sans intérêts de 320 000 € remboursable sur dix ans avec un an de différé d'amortissement
- Société "EBERHARD Usinage" à HATTMATT : avance sans intérêts de 104 000 € remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement
- SCI "Les Bleuets" (Société "Pro découpe" à BOUXWILLER) : avance sans intérêts de 64 800 € remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement
- Société "FOSSIL France" à MONSWILLER : avance sans intérêts de 1 400 000 € remboursable sur dix ans avec un an de différé d'amortissement
- SCI "SAVERNE EUROFINS Environnement" : avance sans intérêts de 720 000 € remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement.

La présente délibération annule et remplace les délibérations n° CP/2011/678 du 3 octobre 2011 et n° CP/2011/784 du 7 novembre 2011 pour ce qui concerne les avances octroyées à la SCI "SAVERNE EUROFINS Environnement" et à la Société "FOSSIL France".

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions correspondantes au nom du Département (conventions établies selon le modèle approuvé par délibération du Conseil Général n° CG/2009/26 du 22 juin 2009).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-70710-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 14/09/12